



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE de CHARENSAT

L'an **deux mil vingt-cinq, le deux décembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CHARENSAT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. François BLANCHON**.

Étaient présents : M. François BLANCHON, M. Eric CLOAREC, Mme Bernadette GOURSON, Mme Chantal BACCONNET, M. Thierry BARRIERE, Mme Nathalie BUISSON, M. Yvan CUNY, Mme Marinette DOS SANTOS, Mme Michèle DUBOISSET, M. Jean-Michel MOURDON, M. Robert POUCHOL.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : Mme Edith BENARD SERRURIER en faveur de M. Yvan CUNY, M. Stéphane GRANDSAIGNE en faveur de Mme Bernadette GOURSON.

Étaient absents non excusés : M. Claude MARTIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : Mme Chantal BACCONNET.

Ordre du jour :

- 01 - Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
- 02 - Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque "santé"
- 03 - Programme DSIL 2026 (report 2025) : Rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays
- 04 - Jardin pédagogique du RPI Biollet Charensat Espinasse : participation financière
- 05 - Demande de subvention Animation aux Mésanges Bleues
- 06 - Rémunération des agents recenseurs
- 07 - Point sur l'Auberge de Pays
- 08 - Régie recettes de l'étang de Chancelade
- 09 - Village d'avenir (projet Chancelade)
- 10 - EHPAD : compte-rendu de la visite du Directeur de l'ARS
- 11 - Devis et courriers divers
- 12 - Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2025 :

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-049 : Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le du 29/10/2025 au 12/11/2025 selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation et des cartographies des ZAER proposées avec recueil de proposition en mairie et en ligne du 29/10/2025 au 12/11/2025 ;
- Réunion publique réalisé à l'échelle intercommunale le 6/11/2025.

Le bilan de la concertation fait état de :

- 0 contributions ont été recueillies en mairie
- 0 contributions ont été recueillis via le formulaire en ligne.

Suite à la concertation, la commune valide les zonages sans modifications.

En résultat, le tableau suivant fait la synthèse des ZAER définies sur la commune :

Filière d'énergie	Nombre de ZAER	Description
Bois-énergie sur bâtiment	1	Intégralité de la commune
Géothermie de surface sur bâtiment	1	Intégralité de la commune
Bois-énergie en réseau de chaleur	1	Une ZAER identifiée au niveau du centre-bourg (avec EHPAD)
Géothermie de surface en réseau de chaleur	1	Une ZAER identifiée au niveau du centre-bourg (avec EHPAD)
Chaleur fatale en réseau de chaleur	0	
Solaire thermique - toiture	1	Intégralité de la commune
Solaire photovoltaïque - toiture	1	Intégralité de la commune
Photovoltaïque - ombrière	2	1 parking (EHPAD) et une zone d'activité
Photovoltaïque - sol	0	
Eolien	0	
Hydroélectricité	1	1 site potentiel
Méthanisation	0	

Le détail des ZAER proposées sont présentées en annexes du présent document :

- Annexe 1 : cartographie des ZAER par filière à l'échelle communale
- Annexe 2 : vue aérienne de chaque ZAER proposée.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 pour 0 contre 0 abstention :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant dans le tableau ci-dessus, détaillées en annexe de ce document
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Sous-Préfète, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy
- VALIDE le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

INFORMATION : Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque "santé"

Le Comité social territorial prévu le 2 décembre 2025 n'ayant pas eu lieu, la décision est reportée à la prochaine réunion de conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-050 : Programme DSIL 2026 (report 2025) : Rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de reprogrammer pour 2026 le dossier DSIL 2025 pour la « rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays ».

Il donne lecture du détail estimatif des travaux fourni par l'architecte en charge du projet, qui comprend 2 tranches :

TRANCHE 1 – Restaurant

- 1 : gros œuvre / terrassements : **79 600.00 € HT**
- 2 : ravalement de façades : **20 800.00 € HT**
- 3 : charpente bois / mur ossatures bois / couverture / zinguerie : **64 400.00 € HT**
- 4 : menuiseries extérieures bois : **28 700.00 € HT**
- 5 : menuiseries intérieures bois : **36 400.00 € HT**
- 6 : serrurerie : **9 200.00 € HT**
- 7 : plâtrerie / faux-plafond / peinture : **63 400.00 € HT**
- 8 : revêtement de sols / faïences : **22 700.00 € HT**
- 9 : électricité : **29 500.00 € HT**
- 10 : chauffage / plomberie / sanitaires / ventilation : **71 400.00 € HT**

TRANCHE 2 – Logements

- 4 : menuiseries extérieures bois : **5 300.00 € HT**
- 5 : menuiseries intérieures bois : **22 400.00 € HT**
- 6 : serrurerie : **200.00 € HT**
- 7 : plâtrerie / faux-plafond / peinture : **31 000.00 € HT**
- 8 : revêtement de sols / faïences : **10 900.00 € HT**
- 9 : électricité : **17 000.00 € HT**
- 10 : chauffage / plomberie / sanitaires / ventilation : **32 100.00 € HT**

Soit pour la TRANCHE 1 : 426 100.00 € HT

TRANCHE 2 : 118 900.00 € HT

Le montant des honoraires maîtrise d'œuvre s'élève à **38 204.00 € HT**

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, avec 13 pour 0 contre 0 abstention :

- **de déposer** ce dossier de rénovation et mise aux normes de l'Auberge de Pays au programme de la DSIL 2026, pour un montant estimatif de **583 204.00 € HT**
- **de prévoir** cette somme au budget primitif 2026
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-051 : Jardin pédagogique du RPI Biollet Charensat Espinasse : participation financière

Monsieur le Maire présente la demande reçue de la mairie de Biollet :

Un jardin pédagogique a été créé sur la commune de Biollet, pour l'ensemble des élèves du RPI. Le montant total des travaux s'élève à 772,54 € TTC (bois pour serre, film bâche, fournitures diverses). Lors d'un conseil d'école il a été proposé de partager les frais entre les 3 communes du RPI.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de prendre en charge un tiers du montant des travaux, soit 257.52 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, avec 13 pour 0 contre 0 abstention :

- **de prendre en charge** un tiers des dépenses liées à la confection du jardin pédagogique du RPI BCE pour un montant de 257,52€
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATION : Demande de subvention Animation aux Mésanges Bleues

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention reçue en Mairie de la part de l'association Animation aux Mésanges Bleues. L'association organise un concert de gospel le samedi 20 décembre 2025, à l'église. La capacité étant limitée, le montant des entrées ne permet pas de couvrir la totalité des frais engagés. C'est pour cette raison que l'association sollicite une aide de la part de la commune. Il est proposé de revoir l'état des recettes et dépenses après la manifestation pour prendre une décision.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-052 : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en janvier/février 2026. Les agents recenseurs sont Alexia CHOMETTE et Mattéo GRANDSAIGNE, nommés par délibération n° MA-DEL-2025-046 en date du 6 novembre 2025. La dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2026 s'élève à : 968 €.

Monsieur le Maire propose de verser une rémunération de 800 € bruts chacun.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, avec 13 pour 0 contre 0 abstention :

- **de verser** à chaque agent recenseur une rémunération brute de 800 €
- **de prévoir** cette somme au budget primitif 2026
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATION : Point sur l'Auberge de Pays

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours, de rénovation de l'Auberge de Pays. Il informe les élus que Monsieur BAGROS MURAT, architecte en charge du projet, est injoignable depuis plusieurs mois, une nouvelle fois. Les membres du conseil demandent à Monsieur le Maire de se renseigner auprès du conseil des architectes pour savoir si ce dernier est toujours en activité.

Monsieur Cyrille ANJUBAULT a fait parvenir récemment un courrier de demande d'acquisition de terrains derrière l'Auberge. Lors d'une entrevue entre ce dernier et Monsieur le Maire et le 1er adjoint, il a été décidé de voir dans un premier temps selon le projet de rénovation, quels espaces devront être conservés pour l'Auberge, ceux pouvant être vendus, et éventuellement la création d'une voirie (à l'arrière du bâtiment). Elargissement et sécurisation de la servitude existante, réalisation d'un accès à la parcelle qui pourrait être vendue à Monsieur ANJUBAULT. Demande de devis au SIVOM Auzances Bellegarde.

INFORMATION : Régie recettes de l'étang de Chancelade

Monsieur le Maire présente les recettes de la régie pêche de l'étang de Chancelade sur les 10 dernières années :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 18/11
19 441€	19 397€	22 287€	19 279€	46 723€	43 172€	56 218€	63 624€	48 577€	46 730€	61 108€
									vidange	

Il apporte des précisions quant-au personnel en charge de la régie pêche :

de 2015 à 2018 : Kévin MAUFUS

depuis octobre 2018 : Baptiste CARRAT

Fabrice BEAUDET est quant à lui sur le poste de garde pêche un à deux jours par semaine depuis la création de la régie, et pendant les congés de Baptiste CARRAT.

Depuis la prise en charge par la commune de Charensat de l'étang et la création de la régie communale, tout est contrôlé par les services de la trésorerie de Montaigut en Combrailles.

Monsieur le Maire demande à Madame DOS SANTOS de formuler ses affirmations à propos des doutes qu'elle émet sur la gestion du plan d'eau.

INFORMATION : Village d'avenir (projet Chancelade)

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur DONADIEU, Chargé de projet Villages d'Avenir France Ruralités au sein de la Sous-Préfecture d'Ambert, qu'ils sont conviés à la présentation des conclusions de l'étude ANCT relative à Chancelade, le lundi 8 décembre 2025 en mairie.

INFORMATION : EHPAD : compte-rendu de la visite du Directeur de l'ARS

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la visite de Monsieur DOLÉ, Directeur Départemental de l'ARS, afin que tous les élus du Conseil Municipal se rendent compte de la situation réelle de l'établissement depuis la cascade de grandes difficultés faisant suite à l'apparition du COVID, du SEGUR, l'explosion du coût des énergies, la dévaluation AGIR et PATHOS et le travail et les mesures indispensables prises par le Conseil Municipal pour assurer le fonctionnement des Mésanges Bleues qui sinon auraient été en grande difficulté en décembre 2023.

L'accueil de Monsieur DOLÉ dans notre établissement a permis d'amener des réponses concernant l'avenir de cette structure avec des perspectives positives pour le futur.

Compte rendu de la réunion ARS du 10 octobre 2025 à 14h

Présents : Mr DOLÉ Directeur Départemental de l'ARS, Mme MOALIC en charge des ESSMS à l'ARS Auvergne, Mme

LELONG Conseillère Départementale du Puy-de-Dôme, Mr BLANCHON Président du CCAS et Maire de CHARENSAT, gestionnaire de l'EHPAD, Mme GOURSON membre du CCAS et 2ème adjointe, Mme

CLERET membre du CCAS et Famille de résidents, Dr TANGUY médecin coordonnateur de l'EHPAD, Mme MOUILLET Directrice de l'EHPAD.

Contexte : Lors de la réunion du 6 juin 2025 au Conseil Départemental, Mr BLANCHON et Mme LELONG ont invité Mr DOLÉ à venir visiter notre EHPAD et discuter de l'avenir de l'établissement ; ce dernier a accepté bien volontiers.

L'EHPAD, comme 85% des EHPAD du Département a des difficultés financières, depuis la mise en œuvre des mesures du SEGUR de la Santé compensées de manière forfaitaire les premières années, ce qui représente une perte de recettes d'environ 108 000 € au 31 décembre 2022.

En 2023, nous avons reçu une aide de la commission d'urgence pour un montant de 200 000 €. De plus, la commune a pu consentir une avance de trésorerie de 150 000 € au CCAS pour l'EHPAD en mars 2023. Les évaluations AGGIR et PATHOS réalisées en 2023 sont très défavorables et impliquent une baisse des dotations. Une situation dramatique contre laquelle nous avons demandé de nouvelles évaluations, qui ont eu lieu en avril 2025.

En 2024, nous avons perçu des crédits non reconductibles (CNR) pour un montant de 29 380 € du Département. Néanmoins, au 31 décembre 2024, le déficit global cumulé est de 316 735.59 €, dont 170 000€ annuels de dépenses liées à l'ancienneté du personnel non financées par les autorités de tarification depuis l'application de la loi ASV de 2015.

L'EHPAD est en CPOM depuis le 1er janvier 2024.

Après une visite des locaux communs, d'une chambre et du jardin à vocation thérapeutique, Mr le Président invite les personnes présentes à se réunir autour de la table pour un entretien plus formel.

Mr DOLÉ estime que l'établissement, ouvert en 1996, est bien entretenu ; le bâtiment a bien vieilli et les Résidents bénéficient d'un cadre de vie agréable avec un jardin adapté. Mr BLANCHON évoque les travaux nécessaires à prévoir pour répondre au décret tertiaire en vigueur, comme améliorer le système de chauffage et réaliser une isolation par l'extérieur du bâtiment.

Mr DOLÉ et Mme MOALIC rappellent que la taille de l'EHPAD, soit 45 lits, implique des ratios de personnel obligatoirement plus élevés que dans des structures plus importantes ; tous les ratios sont disponibles sur le tableau de bord et des performances, à titre déclaratif. Mme MOUILLET explique que la marge de manœuvre concernant la gestion des emplois et des parcours professionnels des agents (GEPP), est plus que restreinte, puisque les premiers départs en retraite devraient avoir lieu au mieux en 2028, voire en 2031. Mr DOLÉ explique qu'il est possible d'aider financièrement de manière ponctuelle les établissements confrontés à un problème particulier argumenté.

La commission d'urgence fait face au plus urgent et verse en priorité aux établissements les plus en difficultés sans critères prédéfinis relatifs aux causes des déficits. Mme LELONG explique qu'en 2025, conscient de cette erreur, le Conseil Départemental a décidé de cibler le remboursement des emprunts contractés par les établissements.

Cette décision exclue encore une fois notre établissement des priorités du Département pour le versement des CNR, puisque l'emprunt le plus important se termine en mars 2026. Il est à noter que le Conseil Départemental n'a versé que 36 355 € de CNR à l'EHPAD en 5 ans.

Par ailleurs, Mr DOLÉ estime que l'avance de trésorerie accordée par la commune au CCAS pour l'EHPAD ne doit pas être transformé en subvention pour ne pas fausser les résultats comptables. Il fait remarquer que cela devient courant pour certains établissements, mais que cela ne devrait pas exister. Mr BLANCHON explique que lors de la dernière commission de sécurité, le lieutenant du SDIS63 a donné un avis défavorable à l'EHPAD parce que la centrale incendie est obsolète et ne correspond pas aux normes en vigueur. Par conséquent le Maire a dû prendre un arrêté autorisant le fonctionnement de l'établissement jusqu'à l'installation d'un nouveau système d'alarme incendie. Cela représente un investissement conséquent d'environ 60 000 € et à ce jour, l'EHPAD n'a pas les moyens financiers de répondre favorablement à leur injonction. Mr DOLÉ explique qu'il est possible de ne pas obtempérer, d'autant plus que le SDIS ne finance pas les travaux nécessaires. Il souhaite rencontrer le SDIS à ce sujet.

Mme MOUILLET et Mr BLANCHON rappellent que suite aux nouvelles évaluations AGGIR et PATHOS pour une application au 1er janvier 2026, une demande de rétroactivité a été faite auprès des autorités de tarification pour une application du PMP au 1er janvier 2025. Ils souhaitent connaître la décision de l'ARS, sachant que le Conseil Départemental a appliqué le nouveau GMP au 1er janvier 2025. Mr DOLÉ explique qu'un certain nombre de demandes sont à l'étude mais que notre dossier est prioritaire et que la décision de verser 91 962 € au titre de la rétroactivité sera notifiée lors de la dotation complémentaire. De plus, un montant de 76 000 € sera attribué à l'EHPAD de CHARENSAT au titre des fonds d'urgence complémentaire. Mr BLANCHON se félicite de cette décision.

Mme MOUILLET revient sur la demande d'extension de lits qui avait été évoquée lors de la réunion devant la commission de fonds d'urgence en juin 2024. Une source de recettes supplémentaires évoquée, était l'extension de 5 lits à effectif constant. Mr DOLÉ et Mme MOALIC rappellent qu'il ne peut pas y avoir de création de lits dans le Département, mais par contre, une nouvelle répartition de lits peut être envisagée, sachant qu'il y a actuellement 60 lits d'Aigueperse non attribués. L'ARS accueille plutôt favorablement ce projet, sachant que la démographie des Combrailles est vieillissante et demande qu'un projet de faisabilité leur soit transmis.

Mme MOUILLET demande à Mr DOLÉ si les établissements du réseau des Combrailles pourraient former un Groupement de Territoire Social et Médico-Social (GTSMS), sachant que plusieurs statuts juridiques sont représentés. Mr DOLÉ estime que rien ne va à l'encontre, mais rappelle qu'à ce jour, seuls les établissements hospitaliers sont tenus de rejoindre un GTSMS.

Mr DOLÉ rappelle que le meilleur moyen de pérenniser les EHPAD est de mutualiser les établissements, notamment les fonctions supports. Il évoque la possibilité que le SMAD des Combrailles, devienne le porteur des EHPAD des Combrailles, étant donné qu'il porte déjà le Service de Soins infirmiers à Domicile (SSIAD) et à terme les Services Autonomie à Domicile (SAD). Mr BLANCHON n'est pas fermé à cette hypothèse, plus envisageable que le portage par le CIAS du Pays de St Eloy.

Mme MOUILLET interpelle Mr DOLÉ sur les dysfonctionnements récurrents du Bus Dentaire. De plus, la Présidente du CVS demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur l'ouverture de ce service aux personnes âgées du territoire, pourquoi pas dans le cadre du CRT. Mr DOLÉ demande à Mme MOALIC de s'informer à ce sujet.

Mr BLANCHON remercie Mr DOLÉ et les personnes présentes.

INFORMATION : Devis et courriers divers

Animation Cœur de Combrailles : après la dernière réunion des précisions ont été demandées à l'association. Un mail a été reçu en mairie mais les élus souhaitent des informations complémentaires. Monsieur le Maire se propose d'appeler Monsieur GAUVIN, le Président.

ONF Forêt communale : proposition de plantations de feuillus avec un chantier organisé par notre référent de l'Office National des Forêts Monsieur GAUMET ; un chantier destiné à un groupe de jeunes volontaires (une dizaine) en service civique.

Cabinet médical : Monsieur le Maire a reçu une sophrologue, intéressée par la location du cabinet médical. Monsieur le Maire doit rencontrer le Docteur TANGUY dans les prochains jours.

Le SMADC a pour projet l'installation de jeunes médecins récemment diplômés sur le territoire des Combrailles, et de l'avenir en ce qui concerne la couverture médicale sur le territoire des Combrailles. Il paraît judicieux de garder ce local disponible afin de pouvoir proposer dans les mois qui viennent cette offre lors de la réorganisation de ce secteur pour que les gens de notre commune puissent à nouveau bénéficier d'un service de proximité, perdu depuis le décès du Docteur DESCAMPS.

Voirie forestière à la Forêt de Drouille : constat ce week-end, la voirie a été très endommagée par un débardeur qui n'avait déposé aucune demande au préalable.

Problème de clôture au village de Chez Vialle : une habitante demande l'intervention de la mairie.

INFORMATION : Questions diverses

Néant

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 3 décembre 2025.

Signature Maire, M. François BLANCHON

Signature Mme Chantal BACCONNET.